



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2025

Nombre de membres  
composant le Conseil  
Municipal : 15

Nombre de membres  
en exercice : 15

Nombre de Conseillers  
Présents : 12

Nombre de Conseillers  
représentés : 3

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 21h34

DATE DE CONVOCATION  
24/06/2025

AFFICHAGE LE

15/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 24 juin 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

### Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Florence Collino, Sandrine Boillot, Marlène Benoit, Thierry Rolland.

**Excusés :** Bénédicte Lavier, Hervé Lacroix, Vanessa Jeannin.

### Absent :

**Pouvoirs :** Bénédicte Lavier à Gérard Dèque, Vanessa Jeannin à Lucie Rousselet-Jurcevic, Hervé Lacroix à Sandrine Boillot

**Secrétaire :** Francis Meuterlos

### PROJET DE MAISON DES SAISONNIERS – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

#### Exposé du Maire :

Par délibération du 02 JUIN 2025, la commune a sollicité l'EPF en vue d'acquérir une maison individuelle en vente sur son territoire, pour y créer une maison des saisonniers.

Le portage de l'opération aura lieu sur 4 ans, le coût d'acquisition est estimé à 300 000 €, auxquels s'ajouteront les frais de portage de 1 % payés annuellement.

L'EPF a réalisé l'achat et a mis le bien à disposition de la commune qui doit y réaliser des travaux d'agencement pour permettre la réalisation de 5 chambres et 2 salles de bains, qui seront mises en colocation au moyen de baux mobilité, pour permettre l'accueil des travailleurs saisonniers.

Une note de présentation a été envoyée aux partenaires financiers potentiels, les invitant à prendre contact avec la commune s'ils le souhaitent.

Après échange avec les financeurs il y a lieu d'intégrer les frais d'acquisition au plan de financement même si leur impact sur les

finances communales aura lieu à l'issue du portage (soit 4 ans plus tard)

Les recettes estimées s'élèveraient à  $325 \times 10 \times 5 = 16\,250 \text{ €} / \text{an.}$

Ces recettes pourront être perçues par l'EPF, et se déduiront alors des sommes dues par la commune en fin de portage.

*Le plan de financement est actualisé comme suit :*

LOT	DETAIL TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
ACQUISITION IMMOBILIERE		EPF	300000	300000
CLOISONS PLACO PLAFOND	Rénovation murs, sols, plafonds, (2 chambres, mezzanine, WC, escalier) Création d'une 2ème salle de bains et de 2 chambres supplémentaires	BOISSIERE	30257,45	33283,19
VELUX	Création d'une ouv entube en toiture pour chambre à l'étage	DICHAMP	4000	4800
CUISINE	Mise en place d'une cuisine intégrée avec électroménager	ECO CUISINE	5833,33	7000
ELECTRICITE	Mise aux normes + création SDB et 2 chambres + mise en place RJ45 pour borne wifi	GUYON VILLEMAGNE	12995,9	15595,08
PLOMBERIE	Création d'une 2ème sdb + modifs dans 1ère SDB	DICHAMP	5700	6840
MOBILIER	Literie / armoires / salle a manger et salon	DIVERS	5833	7000
COORDINNATION SPS			1500	1800
TOTAL TRAVAUX SELON DEVIS				66120
IMPRÉVUS	10,00 %		6612	7934
TOTAL TRAVAUX				372732
				384253

*M. le Maire propose de valider ces modalités et de solliciter les financeurs sur cette base.*

*Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Sandrine Boillot) :*

- valide le plan de financement ci-dessus présenté*
- autorise la modification du dossier DETR en conséquence*
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Métabief,

Le Maire,

Gérard DEQUE

